

Augmenter les salaires et les pensions, c'est urgent, c'est possible, c'est gagnable!

Le 18 octobre, la journée unitaire de mobilisation a réuni 300 000 personnes dans les manifestations et plus d'un million de travailleur·ses en grève dans tout le pays.

La question des salaires est au cœur du débat public. De nombreux·ses salarié·es rejoignent cette lutte dans leur entreprise pour une autre répartition des richesses.

La CGT appelle à intensifier ce mouvement pour gagner des augmentations de salaires pour toutes et tous avec deux journées nationales d'action interprofessionnelle le 27 octobre et le 10 novembre.

La CGT revendique :

- la revalorisation du Smic à 2 000 € brut ;
- une augmentation de 10 % du point d'indice dans la fonction publique ;
- l'indexation des salaires et pensions sur l'inflation, pour que toutes les grilles de salaires dans le privé et le public suivent cette évolution avec la mise en place d'une échelle mobile des salaires. Supprimée en 1983, l'indexation des salaires sur les prix existe en Belgique, au Luxembourg, en Espagne, à Chypre...

- la prise en compte du niveau de qualification dans les grilles de conventions collectives et pour la fonction publique.

Elles et ils se sont mis·es en grève, elles et ils ont obtenu des augmentations de salaires !

LACTALIS (39)

6 jours de mobilisation
↳ **+7,2%**

DASSAULT FALCON SERVICES (93 et 33)

6 jours de grève
↳ **+140 €**
et des primes exceptionnelles

MARIE SURGELÉS (86 et 79)

5 jours de grève
↳ **+6,9%**
et 8 CDI

Ces victoires et bien d'autres sont des encouragements pour toutes les travailleur·ses : Pas de victoires sans luttes organisées !

électricité

+8%
prévue en février

gaz

+15,8%
depuis 2019

carburant

+16%
depuis le début de l'année

alimentation

+10%
pour le sucre

+23%
pour les pâtes

et entre

9 et 15%
sur la charcuterie, les fruits, et légumes, les produits laitiers et même le pain

Selon une étude de l'association Action Tank « Entreprise et Pauvreté », basée sur les données de l'Insee, un ménage modeste aux dépenses moyennes subit a minima un surcoût annuel de 1 500 €.

Comment faire grève ?

Le droit de grève est un droit fondamental reconnu à tou·tes les salarié·es (cadres, ouvrier·es, employé·es, précaires, apprenti·es, etc.) par la Constitution française. Dans le secteur privé, la grève peut être déclenchée à n'importe quel

moment. Dans le secteur public, la grève doit avoir fait l'objet d'un préavis (art. L. 2512-2 du Code du travail) déposé par une organisation syndicale. Contrairement à une idée reçue, ni les syndicats ni les salarié·es du secteur privé ne sont tenu·es de déposer un préavis avant de se mettre en grève.

Pour en savoir plus, flashez le qr-code :



Bienvenue à la CGT !

À l'occasion des luttes, les salarié·es comprennent leur intérêt à s'organiser pour agir et gagner ensemble. Ainsi elles et ils sont nombreux·ses à franchir le pas et à adhérer à la CGT :

- + 300 adhésions dans le secteur des raffineries depuis le début du conflit ;
- + 10 adhérent·es chez Marie Surgelés à l'issue du conflit victorieux sur les salaires.

Des dizaines de milliers de salarié·es ont demandé en 2022 à rejoindre la CGT. Pourquoi pas vous ?



<https://cgtfleurymichon.reference-syndicale.fr/>

**Moi aussi, je me mobilise avec la CGT !
Le 10 NOVEMBRE 2022,
à 10h30
à La Préfecture, à la Roche sur Yon**

La CGT Fleury Michon appelle l'ensemble des salariés de l'entreprise à se mettre en grève entre le mercredi 9 novembre dès 20H00 jusqu'au vendredi 11 novembre 6H00.

Chaque salarié pourra librement choisir, sur ce créneau, le temps qu'il souhaite consacrer à la lutte !!!



Syndiquez-vous :
cgtfleurymichon.reference-syndicale.fr

